



## ÉVALUATION DU STOCK DE PÉTONCLES (*PLACOPECTEN MAGELLANICUS*) DE LA ZONE DE PÊCHE DU PÉTONCLE (ZPP) 29 À L'OUEST DE LA LONGITUDE 65° 30' O

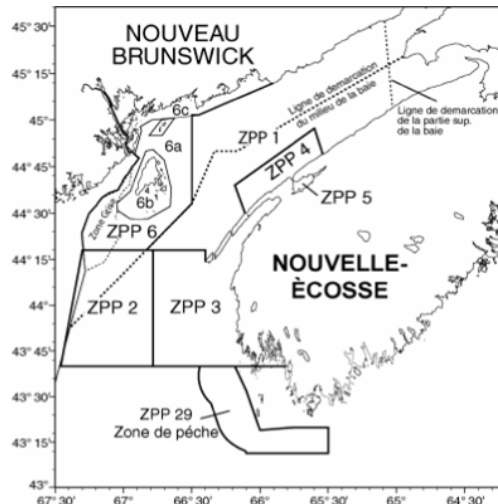
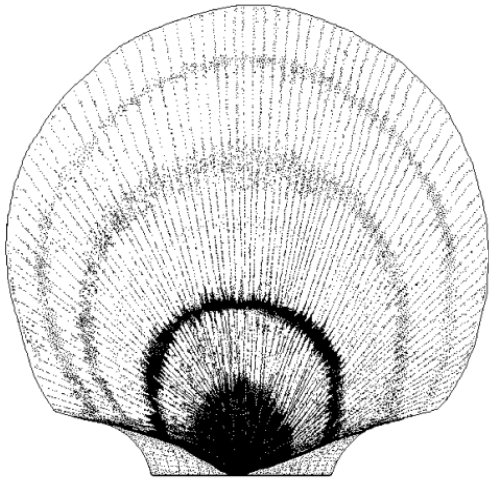


Figure 1. Emplacement de la partie de la ZPP 29 située à l'ouest de la longitude 65° 30' O. L'annexe 1 présente une carte détaillée et nominative des lieux.

### Contexte :

La zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 englobe une très vaste étendue d'eaux côtières à l'intérieur de la mer territoriale de 12 milles, entre le sud de Yarmouth (latitude 43° 40' N) et le cap North (Cap-Breton). Le présent rapport ne vise que la partie de la ZPP 29 qui va de l'ouest de la longitude 65° 30' O aux eaux de l'aire de production de pétoncles (APP) 3 situées par 43° 40' de latitude nord (figure 1), qui sera appelée ZPP 29 ouest dans ce rapport.

Avant 1986, la flottille de pétoncliers de la totalité de la baie pêchait dans cette zone sans restrictions. Après l'accord sur la pêche du pétoncle conclu en 1986 entre les titulaires de permis qui pratiquaient la pêche côtière et ceux qui pratiquaient la pêche hauturière, elle a dû s'en tenir aux eaux situées au nord de 43° 40' N. Cette flottille a été autorisée à pratiquer une pêche limitée de 1996 à 1998, puis à nouveau en 2001 moyennant une surveillance en mer complète et un relevé d'après-saison financé par l'industrie. La ZPP 29 ouest étant située au sein de la zone de pêche du homard (ZPH) 34, les pêcheurs de pétoncle ont consulté les pêcheurs de homard de la zone au sujet des conflits possibles. Les captures accessoires de homard et d'autres espèces restent surveillées dans cette pêche. En 2002, Pêches et Océans Canada a permis qu'aient accès à cette zone la flottille de la totalité de la baie et plusieurs titulaires de permis de pêche côtière de l'est de Baccaro admissibles à la pêche dans la ZPP 29 ouest. Les titulaires de permis de pêche côtière du pétoncle dans la ZPP 29 ouest avaient toujours été cantonnés aux eaux situées à l'est de Baccaro (à l'est de 65° 30' O). Aux termes d'une entente de projet conjoint conclue entre les flottilles de pêche, Ressources naturelles Canada et Pêches et Océans Canada, toutes ces parties contribuent financièrement à l'établissement de cartes du fond marin au moyen de techniques de balayage acoustique multifaisceaux et à l'exécution d'autres travaux scientifiques. À l'aide des données multifaisceaux et des couches découlant de ces données, une carte de la qualité de l'habitat des pétoncles a été élaborée et couvre les sous-zones A à D de la ZPP 29 ouest. Cette carte a été utilisée pour élaborer la méthode d'évaluation du cadre pour la ZPP 29 ouest acceptée en février 2014.

*Le présent avis scientifique découle de la réunion du 24 mars 2015 sur l'Évaluation des pétoncles de la zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 à l'ouest de la longitude 65° 30'. Toute autre publication découlant de cette réunion sera publiée, lorsqu'elle sera disponible, sur le [calendrier des avis scientifiques de Pêches et Océans Canada \(MPO\)](#).*

## SOMMAIRE

- La pêche du pétoncle considérée ici se déroule dans la partie de la zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 située à l'ouest de la longitude 65° 30' O depuis 2001; elle est actuellement pratiquée par deux flottilles, soit la flottille de la totalité de la baie et un certain nombre de titulaires de permis de pêche côtière pour l'est de Baccaro qui sont admissibles à la pêche dans la ZPP 29 ouest.
- Une nouvelle méthode d'évaluation du cadre a été acceptée en février 2014. Cette méthode utilise un modèle de population fondé sur l'habitat pour les sous-zones A à D. Le modèle est fondé sur une carte de l'habitat des pétoncles. Cette carte ne couvre pas la sous-zone E.
- Au départ, une mise à jour du Secteur des sciences était prévue pour la ZPP 29 ouest en 2015; toutefois, puisque les observations découlant du relevé scientifique de 2014 stipulaient que la classe d'âge extrêmement forte qui avait entraîné la fermeture des sous-zones C et D en 2014 avait grandement diminué, une évaluation complète a été mise en œuvre.
- Depuis 2010, le total autorisé des captures (TAC) et les débarquements sont totalisés par sous-zone pour l'ensemble des deux flottilles. En 2014, les sous-zones A, B et E étaient ouvertes, et un total de 128,4 tonnes (t) ont été débarquées par rapport à un TAC de 135 t. Il y a aussi eu des captures à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) de 5,3 t. En 2014, les sous-zones C et D étaient fermées à la pêche pour protéger les concentrations d'abondance élevée de pétoncles juvéniles.
- D'après le relevé, en 2014, les densités commerciales étaient généralement semblables dans l'ensemble des catégories d'habitats propices des sous-zones et étaient faibles par rapport aux dernières années de la série chronologique. Le nombre de pétoncles de taille des recrues était aussi relativement faible dans l'ensemble des catégories d'habitat, et ce, dans l'ensemble des sous-zones.
- En 2013, l'abondance des prérecrues observée était la plus élevée de la série chronologique, et les sous-zones C et D ont été fermées pour protéger cette forte classe d'âge. Toutefois, cette classe d'âge n'a pas été observée dans les sous-zones A, B et C pendant le relevé de 2014 malgré des traits additionnels répétant ceux menés en 2013 dans les zones où une abondance élevée des prérecrues avait été observée. Dans la sous-zone D, cette forte classe d'âge avait le plus haut taux de survie dans l'ensemble des sous-zones, et ces individus font maintenant environ 50 à 80 mm. En 2014, une nouvelle classe d'âge avec une hauteur de coquille d'environ 20 à 40 mm a aussi été observée dans les sous-zones C et D. Dans l'ensemble, l'abondance des prérecrues dans les sous-zones C et D a presque atteint le plus haut taux de la série chronologique, tandis que les niveaux des prérecrues ont diminué et ont presque atteint le plus faible taux de la série chronologique dans les sous-zones A et B dans les différentes catégories d'habitat.
- Il est estimé qu'en 2014, 9 304 homards ont été capturés pendant la pêche du pétoncle dans la ZPP 29 ouest; 2 374 d'entre eux étaient morts ou blessés. Le nombre estimé de homards capturés représente moins de 0,02 % des homards capturés pendant la pêche du homard dans la zone de pêche du homard (ZPH) 34 en 2013-2014 et moins de 0,1 % des homards capturés dans la ZPH 34 qui correspond à la ZPP 29 ouest.

- Les tableaux des scénarios de captures sont présentés pour les sous-zones A à D. Pour la sous-zone A, des diminutions de la biomasse sont prévues même s'il n'y a aucune capture en 2015. Pour les sous-zones B, C et D, des prises globales jusqu'à 39 t, jusqu'à 27 t et jusqu'à 51 t, respectivement, ont une probabilité égale ou supérieure à 50 % que la biomasse augmente dans les catégories d'habitat de qualité élevée. Toutefois, les densités de la biomasse dans les différentes catégories d'habitat des sous-zones B à D sont actuellement près des plus basses de la série chronologique.
- Pour la sous-zone E, les taux de prise sont demeurés relativement stables de 2013 à 2014, soit à environ 23 kg/h<sup>-1</sup>. Toutefois, le nombre par trait de relevé a diminué pour les pétoncles de taille commerciale et de taille des recrues, et très peu de pétoncles de taille des prérecrues ont été observés.

## RENSEIGNEMENTS DE BASE

Dans le cadre du processus consultatif scientifique régional, une réunion s'est tenue le 24 mars 2015 à l'Institut océanographique de Bedford, à Dartmouth (Nouvelle-Écosse), dans le but d'examiner les résultats de la pêche du pétoncle de 2014 et d'évaluer l'état du stock de pétoncles de la zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 ouest à l'appui de la gestion de la pêche en 2015. La réunion avait pour objectif particulier de formuler un avis scientifique sur la pêche du pétoncle dans chaque sous-zone de la ZPP 29 ouest, d'après le modèle d'espace d'états de la population fondée sur l'habitat pour les sous-zones A à D, qui a été accepté lors de la réunion sur le cadre en février 2014. Le modèle est fondé sur une carte de l'habitat des pétoncles. Cette carte ne couvre pas la sous-zone E. Au départ, une mise à jour du Secteur des sciences était prévue pour la ZPP 29 ouest en 2015; toutefois, puisque les observations découlant du relevé scientifique de 2014 stipulaient que la classe d'âge extrêmement forte qui avait entraîné la fermeture des sous-zones C et D en 2014 avait grandement diminué, une évaluation complète a été mise en œuvre. Une évaluation des captures accessoires de homard a aussi été présentée.

## ÉVALUATION

### Pêche

La pêche du pétoncle considérée ici se déroule dans la partie de la zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 située à l'ouest de la longitude 65° 30' O depuis 2001. En 2001, seule la flottille de pêche du pétoncle de la totalité de la baie a pratiqué cette pêche. Depuis 2002, le total autorisé des captures (TAC) était partagé entre la flottille de la totalité de la baie et un certain nombre de titulaires de permis de pêche côtière pour l'est de Baccaro qui étaient autorisés à pêcher dans la ZPP 29 ouest. Depuis 2010, le total autorisé des captures et les débarquements sont totalisés par sous-zone pour l'ensemble des deux flottilles. En 2014, les débarquements totaux se sont chiffrés à 128,4 t, par rapport à un TAC de 135 t. De plus, les captures à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) se sont chiffrées à 5,3 t (tableau 1; figure 2).

Tableau 1. Débarquements de pétoncles (en tonnes de chairs) et total autorisé des captures pour la ZPP 29 ouest en 2014. Le tableau inclut les captures à des fins alimentaires, sociales et rituelles qui sont additionnées au total des débarquements, mais qui ne sont pas prises en compte dans le total autorisé des captures. Le total autorisé des captures est réparti entre les sous-zones A et E (le tiret indique qu'il n'y a eu aucune prise). Il convient de noter que les sous-zones C et D étaient fermées à la pêche en 2014.

		Total des flottilles		Premières Nations	Débarquements
		TAC (t)	Débarquements (t)	ASR (t)	totaux (t)
2014	A	45,0	3,0	–	3,0
	E		27,3	–	27,3
	B	90,0	98,1	5,3	103,4
	C	0	–	–	–
	D	0	–	–	–
	<b>Total</b>	<b>135,0</b>	<b>128,4</b>	<b>5,3</b>	<b>133,7</b>

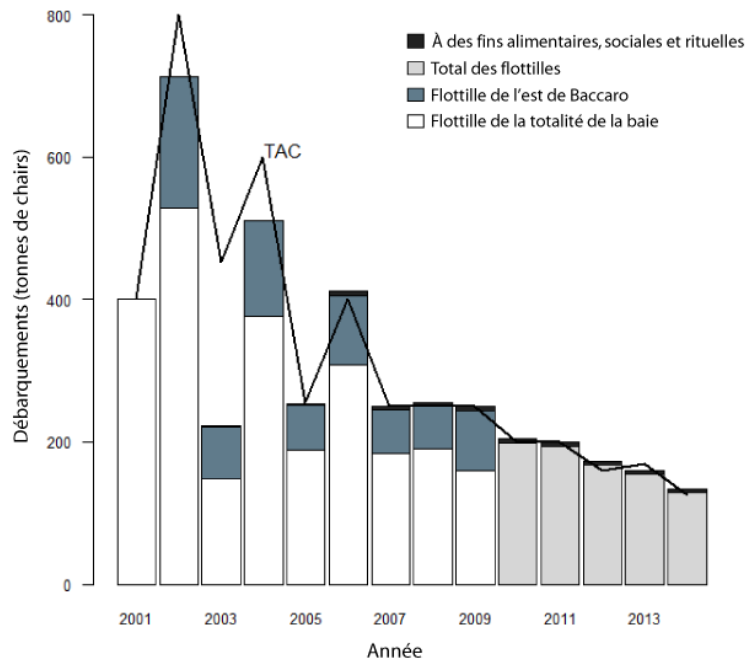


Figure 2. Débarquements annuels de pétoncle (en tonnes de chairs) par flottille, de 2001 à 2014, qui entrent dans le TAC; débarquements à des fins alimentaires, sociales et rituelles qui n'entrent pas dans le TAC; et TAC dans la ZPP 29 ouest.

En 2014, la pêche du pétoncle dans la ZPP 29 ouest s'est déroulée dans les sous-zones A, B et E (annexe 1). En 2014, les sous-zones C et D étaient fermées à la pêche pour protéger l'abondance élevée des pétoncles juvéniles. Les sous-zones A et E ont été ouvertes pour la saison de pêche de 2014 le 23 juin. La sous-zone B a été ouverte le 3 juillet. La sous-zone B a été fermée le 8 août 2014 et avait un dépassement de 8,1 t. Les sous-zones A et E ont été fermées le 31 août 2014. Les captures accessoires de homards n'ont pas entraîné de fermeture depuis 2009.

## Relevé

Un relevé scientifique d'après-saison est réalisé en commun par l'industrie et Pêches et Océans Canada depuis 2001, année du début de la pêche actuelle. À l'origine, le relevé était un plan simple d'échantillonnage aléatoire dans toute la zone. De 2002 à 2004, on a utilisé un plan aléatoire stratifié, et les sous-zones de gestion de A à E ont été définies comme strates. À compter de 2005, les strates ont été définies par types de fonds tels qu'ils ont été déterminés par les géologues du projet conjoint

gouvernement/industrie de relevé de cartographie multifaisceaux mené dans cette zone. Une nouvelle interprétation des types de fonds a été rendue disponible en 2008, et a été utilisée pour la conception des relevés menés de 2008 à 2013. En 2014, un nouveau plan de relevé, fondé sur l'approche d'évaluation dans Smith *et al.* (2015) utilisant des catégories de probabilités d'habitats propices du pétoncle, a été utilisé. La nouvelle méthode d'évaluation utilise des catégories d'habitats propices pour les pétoncles pour définir les strates. Les probabilités d'habitats propices sont classées en trois catégories : faibles (0 à 0,3), moyennes (0,3 à 0,6) et élevées (0,6 à 1,0). Les estimations provenant des relevés de 2001 à 2013 ont été modifiées en fonction du nouveau plan. Faute de temps, la sous-zone E n'a pas toujours été incluse dans le relevé. On considère cette sous-zone comme un habitat marginal du pétoncle et de ce fait elle est moins prioritaire dans le relevé. Cependant, des traits de relevé sont effectués dans la sous-zone E depuis 2012 en raison de l'augmentation de la pêche dans cette zone.

Les tendances temporelles de l'abondance (nombre de traits) des pétoncles de taille commerciale (hauteur de coquille égale ou supérieure à 100 mm), des recrues (hauteur de coquille de 90 à 99 mm) et des prérecrues (hauteur de coquille inférieure à 90 mm) sont représentées aux figures 3 à 5. En 2014, les densités commerciales étaient généralement semblables dans l'ensemble des catégories d'habitats propices des sous-zones et étaient faibles par rapport aux dernières années de la série chronologique. Dans la sous-zone A, le nombre d'individus de taille commerciale a diminué dans la catégorie d'habitat de qualité faible, mais il est demeuré semblable à celui de 2013 dans la catégorie d'habitat de qualité moyen. Dans la sous-zone B, le nombre de pétoncles de taille commerciale a diminué dans l'ensemble des catégories d'habitat. Dans la sous-zone C, il n'y a pas eu de pêche en 2014, et le nombre de pétoncles de taille commerciale est demeuré relativement semblable à celui de 2013 dans l'ensemble des catégories d'habitat. Dans la sous-zone D, il n'y a pas eu de pêche en 2014, et le nombre de pétoncles de taille commerciale a légèrement augmenté dans les catégories d'habitat de qualité élevée et moyenne, tandis qu'il n'a pas changé dans la catégorie d'habitat de qualité faible (figure 3).

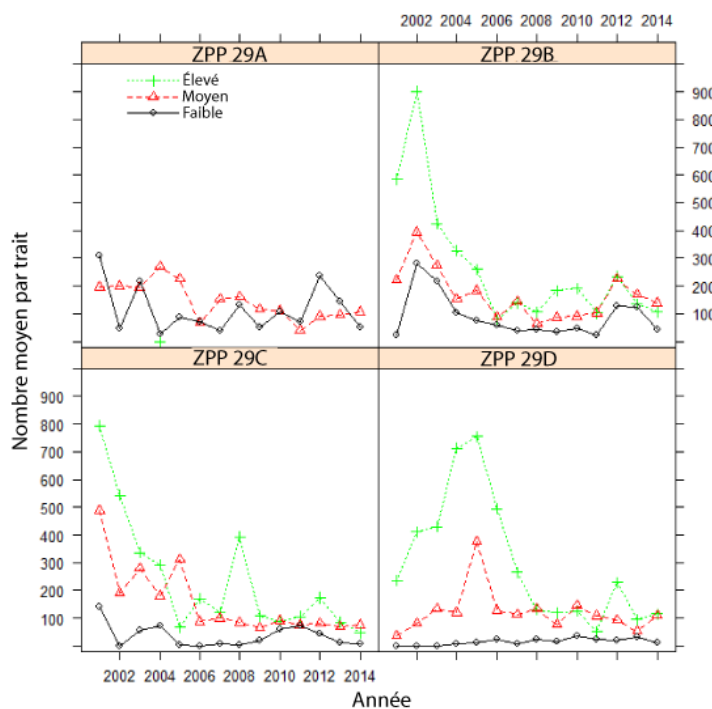


Figure 3. Nombre moyen de pétoncles de taille commerciale ( $\geq 100$  mm) dans le relevé par trait et par sous-zone dans la ZPP 29 ouest pour les catégories de probabilités d'habitats propices faibles, moyennes et élevées.

En 2014, le nombre de pétoncles de taille des recrues était relativement faible dans les différentes catégories d'habitat dans l'ensemble des sous-zones, et il est près de la plus faible valeur de la série chronologique dans toutes les zones (figure 4).

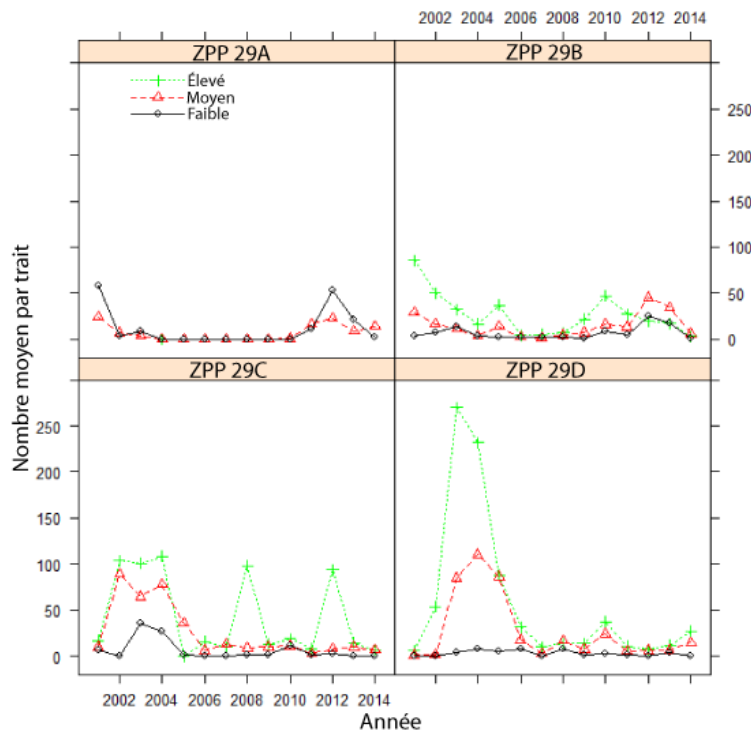


Figure 4. Nombre moyen de recrues (90–99 mm) dans le relevé par trait et par sous-zone dans la ZPP 29 ouest pour les catégories de probabilités d'habitats propices faibles, moyennes et élevées.

En 2013, l'abondance des prérecrues observée était la plus élevée de la série chronologique, et les sous-zones C et D ont été fermées pour protéger cette forte classe d'âge (figure 5). Toutefois, cette classe d'âge n'a pas été observée dans les sous-zones A, B et C pendant le relevé de 2014 malgré des traits additionnels répétant ceux menés en 2013 dans les zones où une abondance élevée des prérecrues avait été observée. Le relevé de 2014, y compris l'examen approfondi des traits répétés, permet de conclure que le déclin dans l'abondance des prérecrues n'est pas causé par le plan de relevé et qu'il est probablement causé par une mortalité élevée de cette classe d'âge, à l'exception de certains secteurs dans la sous-zone D. Étant donné qu'il n'y a pas eu de pêche dans les sous-zones C et D en 2014, la mortalité par pêche accidentelle n'était pas un facteur dans le déclin observé dans ces zones respectives. Dans la sous-zone D, cette forte classe d'âge avait le plus haut taux de survie dans l'ensemble des sous-zones, et ces individus font maintenant environ 50 à 80 mm. En 2014, une nouvelle classe d'âge avec une hauteur de coquille d'environ 20 à 40 mm a aussi été observée dans les sous-zones C et D. Cette nouvelle classe d'âge est principalement responsable de l'abondance relativement élevée des prérecrues par trait dans la sous-zone C (figure 5). Dans l'ensemble, l'abondance des prérecrues dans les sous-zones C et D a presque atteint le plus haut taux de la série chronologique, tandis que les niveaux des prérecrues ont diminué et ont presque atteint le plus faible taux de la série chronologique dans les sous-zones A et B dans les différentes catégories d'habitat.



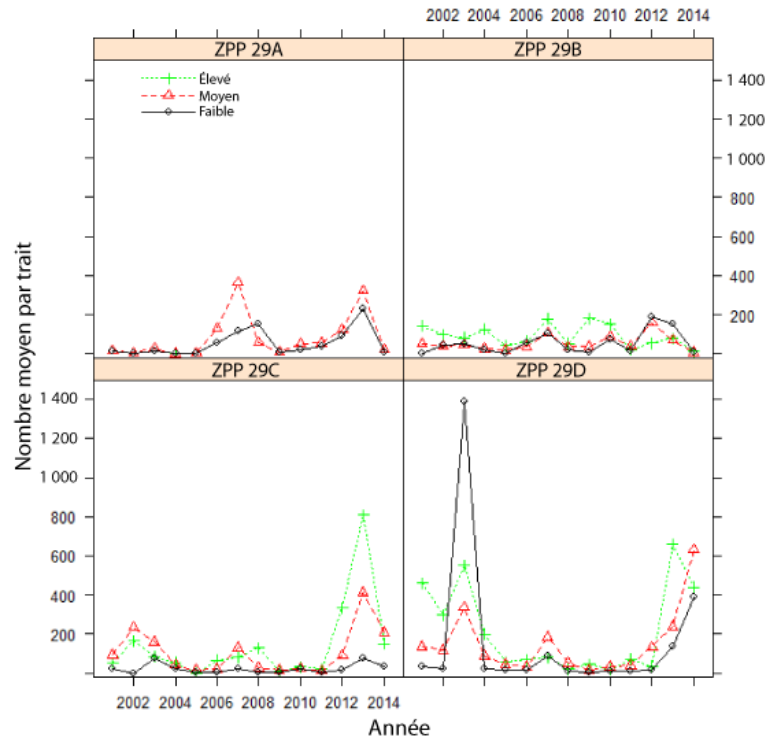


Figure 5. Nombre moyen de prérecrues (moins de 90 mm) dans le relevé par trait et par sous-zone dans la ZPP 29 ouest pour les catégories de probabilités d'habitats propices faibles, moyennes et élevées.

## Évaluation

Une nouvelle méthode d'évaluation du cadre a été acceptée en février 2014. Cette méthode utilise un modèle de population fondé sur l'habitat pour les sous-zones A à D. Le modèle d'espace d'états de la population fondé sur l'habitat a été adapté aux prises commerciales, à l'effort dérivé des données du Système de surveillance des navires et aux données du relevé.

La densité de la biomasse de la population était beaucoup plus élevée dans la catégorie d'habitat de qualité élevée au début de la pêche et a diminué au fil du temps pour atteindre des densités semblables à celles des catégories d'habitat de qualité moyenne et faible. Les densités commerciales sont actuellement près des plus basses densités de la série chronologique. Les estimations des densités des recrues modélisées (nombre par km<sup>2</sup>) indiquent que les densités de recrues sont faibles dans toutes les sous-zones A à D et que les chiffres sont semblables dans les différentes catégories d'habitat, avec une légère augmentation observée dans la sous-zone D. Ces tendances sont conformes à ce qui a été observé dans le relevé. Les tendances en matière d'exploitation par qualité de l'habitat ont montré des taux d'exploitation plus élevés dans la catégorie d'habitat de qualité élevée pour les sous-zones B à D et la catégorie d'habitat de qualité moyenne pour la sous-zone A.

La sous-zone E n'est pas couverte par la carte de la qualité de l'habitat des pétoncles; par conséquent, le modèle ne peut pas être utilisé pour cette zone. En 2014, la pêche dans la sous-zone E a eu lieu le long de la frontière avec la sous-zone B, comme au cours des années précédentes, et les taux de prise sont demeurés similaires à ceux de 2013 à environ 23 kg/h<sup>-1</sup>. Une grande partie de la sous-zone E est considérée comme un habitat marginal du pétoncle et n'était pas visée régulièrement par le relevé avant 2012. La couverture en 2012 et en 2013 comprenait des stations exploratoires avec des traits choisis dans les emplacements où la pêche avait eu lieu au cours de l'année connexe. En 2014, des traits réguliers et aléatoires de relevé ont été menés; toutefois, ceux-ci étaient limités aux zones ayant

fait l'objet d'une pêche depuis 2002. Étant donné les mises en garde qui précèdent, et bien que les tendances relatives à l'abondance dans le relevé de la sous-zone E ne soient pas représentatives des tendances dans l'ensemble de la sous-zone, le nombre de pétoncles de taille commerciale en 2014 était de 93 par trait comparativement à 146 par trait en 2013, tandis que le nombre de recrues en 2014 était de 5 par trait comparativement à 11 par trait en 2013. Très peu de prérecrues ont été observées dans la sous-zone E durant le relevé de 2014.

## Homard

En 2014, on a observé 507 traits (63 pour la flottille de l'est de Baccaro et 444 pour la flottille de la totalité de la baie), 30 jours (4 pour la flottille de l'est de Baccaro et 26 pour la flottille de la totalité de la baie) et 7 sorties de pêche (1 pour la flottille de l'est de Baccaro et 6 pour la flottille de la totalité de la baie). Il est estimé qu'en 2014, 9 304 homards ont été capturés pendant la pêche du pétoncle dans la ZPP 29 ouest. Ces captures représentent un poids d'environ 4,7 t, d'après la longueur de carapace moyenne observée (86 mm) et le poids moyen d'un homard (0,51 kg) capturé dans la ZPP 29 ouest en 2014. Il s'agit d'une baisse importante par rapport à 2013 (8,9 t), mais ce taux se situe toujours au-dessus de l'estimation de 2012 (2,8 t). Il est estimé que 2 374 homards étaient morts ou blessés. Le nombre estimé de homards capturés représente environ 0,02 % des homards capturés pendant la pêche du homard dans la zone de pêche du homard (ZPH) 34 en 2013-2014 et moins de 0,1 % des homards capturés dans la ZPH 34 qui correspond à la ZPP 29 ouest. Les tendances des captures de homard dans la pêche du homard dans l'ensemble de la ZPP 29 ouest n'indiquent pas que la zone a été perturbée par la pêche du pétoncle depuis 2001.

## Sources d'incertitude

L'avis sur les répercussions attendues de la pêche de 2015 était basé sur les estimations de la condition pour l'année en cours (2014) et utilise la moyenne des estimations de la mortalité naturelle des six dernières années (de 2009 à 2014) pour chaque type d'habitat dans la sous-zone.

## CONCLUSIONS ET AVIS

La biomasse dans la catégorie d'habitat de qualité élevée a été utilisée comme indicateur de l'état global du stock dans les sous-zones B, C, et D. La biomasse dans la catégorie d'habitat de qualité moyenne a été utilisée comme indicateur dans la sous-zone A, car la zone d'habitat de qualité élevée dans la sous-zone A est très petite (moins de 1 %). Les prises, l'exploitation, le changement dans la biomasse commerciale en pourcentage et la probabilité de déclin de la biomasse ont été déterminés à partir du modèle pour une fourchette de prises potentielles; ils sont présentés sous forme de tableaux des scénarios de captures pour les sous-zones A à D, dans les tableaux 2 à 5. Il est à noter que pour la sous-zone A, des diminutions de la biomasse sont prévues même s'il n'y a aucune capture en 2015. Les estimations du modèle indiquent que la mortalité naturelle a augmenté dans la sous-zone A depuis 2008. Pour les sous-zones B, C et D, des prises globales jusqu'à 39 t, jusqu'à 27 t et jusqu'à 51 t, respectivement, ont une probabilité égale ou supérieure à 50 % que la biomasse augmente dans les catégories d'habitat de qualité élevée. Toutefois, les densités de la biomasse dans les différentes catégories d'habitat des sous-zones B à D sont actuellement près des plus basses de la série chronologique.

Pour la sous-zone E, les taux de prise sont demeurés relativement stables de 2013 à 2014, soit à environ 23 kg/h<sup>-1</sup>. Toutefois, le nombre par trait de relevé a diminué pour les pétoncles de taille commerciale et de taille des recrues, et très peu de pétoncles de taille des prérecrues ont été observés.



Tableau 2. Tableau des scénarios de captures pour la ZPP 29A afin d'évaluer les niveaux de captures en 2015 selon les changements prévus dans la biomasse (%) et la probabilité de déclin.

Captures dans la sous-zone (t)	Exploitation dans la catégorie d'habitat de qualité moyenne	Changement prévu dans la biomasse (%) dans la catégorie d'habitat de qualité moyenne	Probabilité de déclin de la biomasse dans la catégorie d'habitat de qualité moyenne	Changement prévu dans la biomasse (%) dans la sous-zone	Probabilité de déclin de la biomasse dans la sous-zone
0	0	-15,8	0,6	-4,8	0,54
3	0,02	-19,7	0,63	-7,4	0,56
6	0,04	-19,9	0,63	-8,5	0,57
10	0,06	-21,9	0,64	-10,3	0,58
13	0,08	-24	0,66	-11,8	0,6
16	0,1	-24,2	0,65	-12,2	0,6
19	0,13	-27,1	0,68	-14,5	0,62
22	0,14	-27,5	0,67	-15	0,62
25	0,17	-29,8	0,69	-17,1	0,65
29	0,19	-30,9	0,7	-18,7	0,66
32	0,21	-32,5	0,71	-20,9	0,67
35	0,22	-33,4	0,72	-21,8	0,68

Tableau 3. Scénarios de captures pour la ZPP 29B afin d'évaluer les niveaux de captures en 2015 selon les changements prévus dans la biomasse (%) et la probabilité de déclin.

Captures dans la sous-zone (t)	Exploitation dans la catégorie d'habitat de qualité élevée	Changement prévu dans la biomasse (%) dans la catégorie d'habitat de qualité élevée	Probabilité de déclin de la biomasse dans la catégorie d'habitat de qualité élevée	Changement prévu dans la biomasse (%) dans la sous-zone	Probabilité de déclin de la biomasse dans la sous-zone
0	0	15,6	0,4	14,5	0,36
7	0,02	13,2	0,41	12,8	0,36
13	0,04	12,3	0,43	12,9	0,36
20	0,06	8,6	0,44	11,4	0,38
26	0,08	6,2	0,46	11,1	0,38
33	0,1	4,3	0,47	10,4	0,39
39	0,12	2,8	0,48	9,5	0,39
46	0,14	-1,6	0,51	8,4	0,41
52	0,16	-3,1	0,52	6,3	0,43
59	0,18	-5,1	0,54	6	0,44
66	0,2	-9,2	0,56	6	0,44
72	0,22	-10,1	0,57	2,8	0,47

Tableau 4. Scénarios de captures pour la ZPP 29C afin d'évaluer les niveaux de captures en 2015 selon les changements prévus dans la biomasse (%) et la probabilité de déclin.

Captures dans la sous-zone (t)	Exploitation dans la catégorie d'habitat de qualité élevée	Changement prévu dans la biomasse (%) dans la catégorie d'habitat de qualité élevée	Probabilité de déclin de la biomasse dans la catégorie d'habitat de qualité élevée	Changement prévu dans la biomasse (%) dans la sous-zone	Probabilité de déclin de la biomasse dans la sous-zone
0	0	15,4	0,44	21,4	0,31
4	0,02	13,9	0,43	18,8	0,32
8	0,04	11,3	0,45	17,9	0,34
12	0,06	11	0,45	15,7	0,35
15	0,08	8,5	0,46	13,6	0,36
19	0,1	6,7	0,47	13,3	0,37
23	0,12	3,7	0,49	13,2	0,38
27	0,14	0,6	0,5	10,1	0,4
31	0,16	-1,5	0,51	8,8	0,42
35	0,18	-3,6	0,52	8,5	0,42
38	0,2	-7,1	0,53	5,7	0,44
42	0,22	-12,3	0,56	3,4	0,47

Tableau 5. Scénarios de captures pour la ZPP 29D afin d'évaluer les niveaux de captures en 2015 selon les changements prévus dans la biomasse (%) et la probabilité de déclin.

Captures dans la sous-zone (t)	Exploitation dans la catégorie d'habitat de qualité élevée	Changement prévu dans la biomasse (%) dans la catégorie d'habitat de qualité élevée	Probabilité de déclin de la biomasse dans la catégorie d'habitat de qualité élevée	Changement prévu dans la biomasse (%) dans la sous-zone	Probabilité de déclin de la biomasse dans la sous-zone
0	0	28,7	0,29	19	0,26
5	0,02	24,3	0,3	17,3	0,28
10	0,04	21,1	0,32	15,9	0,29
15	0,06	18,9	0,35	13,3	0,32
20	0,08	17,9	0,35	13,3	0,33
25	0,1	15,6	0,37	11	0,35
31	0,12	10,6	0,4	9,3	0,36
36	0,14	9,9	0,41	7,4	0,4
41	0,16	7,2	0,43	6,4	0,41
46	0,18	3,8	0,47	5,1	0,43
51	0,2	2,1	0,47	3,1	0,46
56	0,22	-0,9	0,51	1,1	0,48
61	0,24	-3,5	0,54	0,4	0,49

## AUTRES CONSIDÉRATIONS

Les prises de pétoncle dénombrées dans l'évaluation comprennent les débarquements des flottilles de pêche côtière du pétoncle et les prises à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR), quand cela est possible. Pour les autres pêches, lorsque des données sur les prises accessoires étaient disponibles, les rejets de pétoncles étaient insignifiants comparativement à ceux de la flottille de pêche côtière du pétoncle (Gavaris *et al.* 2010). Les renseignements sur les rejets d'autres espèces de la pêche du pétoncle dans la ZPP 29 à l'ouest en 2014 ont été présentés à la réunion.

## SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

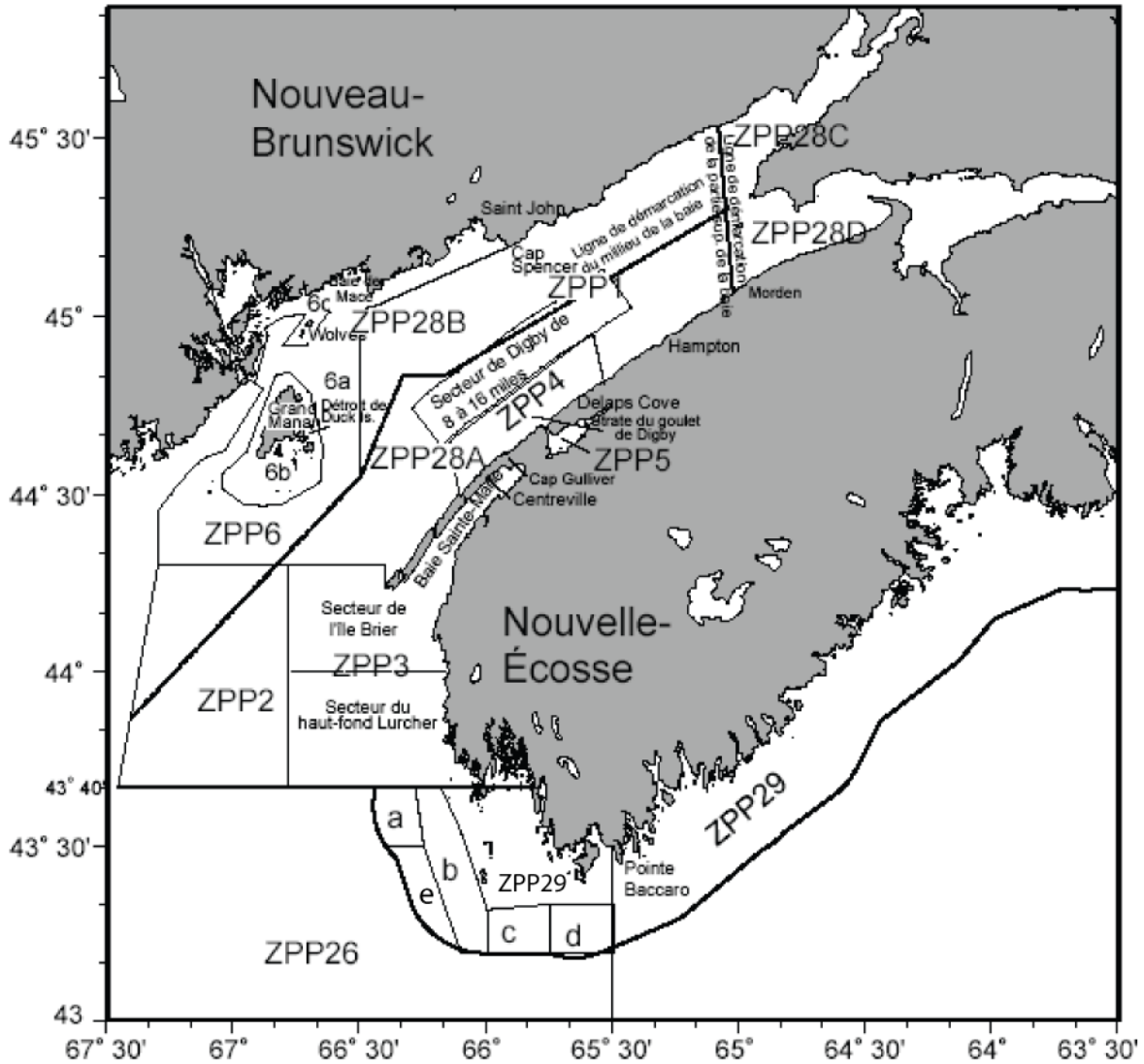
Le présent avis scientifique découle de la réunion du 24 mars 2015 sur l'Évaluation des pétoncles de la zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 à l'ouest de la longitude 65° 30'. Toute autre publication découlant de cette réunion sera publiée, lorsqu'elle sera disponible, sur le [calendrier des avis scientifiques de Pêches et Océans Canada \(MPO\)](#).

Gavaris, S., Clark, K., Hanke, A., Purchase, C., Gale, J. 2010. Overview of Discards from Canadian Commercial Fisheries in NAFO Divisions 4V, 4W, 4X, 5Y and 5Z for 2002–2006. Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci., 2873: vi + 112 pp.

Sameoto, J.A., Smith, S.J., Glass, A., Hubley, B., Denton, C. 2014. Scallop Fishing Area 29: Stock status and update for 2014. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2014/064. v + 66 p.

**ANNEXE**

Annexe 1. Emplacements et noms des zones de pêche du pétoncle (ZPP) et des aires de production de pétoncles (APP) dans les eaux côtières.



**CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :**

Centre des avis scientifiques (CAS)  
Région des Maritimes  
Pêches et Océans Canada  
C.P. 1006, 1, promenade Challenger  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2  
Canada

Téléphone : 902-426-7070

Courriel : [XMARMRAP@dfo-mpo.gc.ca](mailto:XMARMRAP@dfo-mpo.gc.ca)

Adresse Internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/)

ISSN 1919-5117

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2015



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2015. Évaluation du stock de pétoncles (*Placopecten magellanicus*) de la zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 à l'ouest de la longitude 65° 30' O. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2015/035.

*Also available in English:*

DFO. 2015. Assessment of Scallops (*Placopecten magellanicus*) in Scallop Fishing Area (SFA) 29 West of Longitude 65°30'W. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Advis. Rep. 2015/035.